



## Livre III - Prestataires

### Titre Ier bis - Sociétés de gestion de portefeuille de FIA

#### Chapitre III - Règles d'organisation

##### Section 8 - Cartes professionnelles

##### Paragraphe 1 - Dispositions générales

## Règlement général de l'AMF

### Article 318-21 en vigueur au 14 août 2013

AVERTISSEMENT : Les indications contenues dans les encarts sont fournies au lecteur à titre d'information. Il n'est donné aucune garantie quant au caractère exhaustif des dispositions législatives et réglementaires applicables et l'Autorité des marchés financiers ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice qui serait lié directement ou indirectement à la mise à disposition et à l'utilisation de ces informations.

#### Article 318-21

Exercent la fonction de responsable de la conformité et du contrôle interne les personnes mentionnées à l'article 318-56.

📄 Version en vigueur au 14 août 2013